

## Aide rénovation thermique Propriétaires Bailleurs

### Conditions d'éligibilité

- Travaux rénovation
- Logements vacants ou occupés

### Taux de subventions

<i>Insalubrité, dégradation, décence*</i>	<i>Travaux énergie*</i>	<i>Travaux à l'autonomie*</i>	<i>Prime « Habiter mieux »*</i>
<b>35% à 15%</b>	<b>25 % à 15%</b>	<b>35%</b>	<b>1500 €</b>

\*pourcentage selon le lieu géographique et vacance du logement

### Travaux éligibles

- Chauffage (chaudière, PAC, poêle etc...)
- Isolation combles/planchers/murs
- VMC
- Production d'eau chaude
- Menuiseries extérieures
- Electricité
- Plomberie
- Gros œuvre

**Montant maximum de travaux subventionnables de 60 000 € à 80 000 € HT\***

\*Selon projet

### Orientation vers les dispositifs d'aides publiques

ANAH,

**Soliha Corrèze**, seul organisme agréé par l'ANAH (hors OPAH\*) le montage de dossier et les études thermiques doivent être réalisés par nos soins.

\*Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

### Contact

Pour tous renseignements

SOLIHA CORREZE 14 avenue Victor Hugo 19000 TULLE

☎ : 05.55.20.58.64 – Adresse mail : [contact.correze@solihha.fr](mailto:contact.correze@solihha.fr)